

FORMULAIRE 2 DE LA BDNI^{MD}
INSCRIPTION DU REPRÉSENTANT AUTORISÉ EN CHEF DE LA SOCIÉTÉ

DESTINATAIRE : ALBERTA SECURITIES COMMISSION

a/s du poste de service des ACVM
À l'attention de l'administrateur de la BDNI
12, boulevard Millennium, bureau 210
Moncton (Nouveau-Brunswick) E1C 0M3

ET : Chaque **société** qui désigne le soussigné comme son représentant autorisé en chef à l'aide du code d'utilisateur attribué relativement à cette inscription

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

Veuillez cocher une case.

- Première inscription à titre de représentant autorisé en chef de la société dans la Base de données nationale d'inscription (« BDNI »)**
- Demande d'un nouveau code d'utilisateur pour cette inscription à titre de représentant autorisé en chef de la société. Vous possédez actuellement un ou plusieurs codes d'utilisateur actifs comme représentant autorisé en chef auprès d'une ou de plusieurs sociétés.**

Ne fournissez pas vos codes d'utilisateur actuels à la société qui vous inscrit à l'aide du formulaire 2 de la BDNI.

Remarque : Si vous avez déjà rempli ce formulaire à titre de représentant autorisé en chef lors d'une inscription précédente et que vous souhaitez utiliser le code d'utilisateur attribué lors de cette inscription, ne remplissez pas le présent formulaire. Donnez tout simplement votre code d'utilisateur à la société qui vous inscrit. La société doit inscrire ce code d'utilisateur à la section 2 du formulaire 1 de la BDNI – Inscription de la société.

- Modifications d'une inscription antérieure**

Décrire les modifications :

- Numéro d'identification personnel – remplir les sections 1, 3 et 4.
- Changement de nom du représentant autorisé en chef de la société - remplir les sections 1 et 4 et fournir une preuve de changement de nom. Renvoyer le présent formulaire accompagné d'un formulaire 1 de la BDNI dont les sections 1, 2, 4 et 5 ont été dûment remplies.

Dans un délai de cinq (5) jours ouvrables suivant la modification, veuillez faire parvenir à l'administrateur de la BDNI le présent formulaire et tous les documents requis, en suivant les directives énoncées ci-dessous. Les modifications entreront en vigueur lorsque l'administrateur de la BDN aura terminé le traitement de tous les renseignements et formulaires exigés.

Directives générales

- A. Ce formulaire peut être téléchargé du site Web de la BDNI^{MC} à l'adresse www.nrd.ca.
- B. Le représentant autorisé en chef de la société doit apposer sa signature manuscrite sur le formulaire.
- C. S'il s'agit de l'inscription initiale d'un représentant autorisé en chef ou de l'inscription d'un nouveau représentant autorisé en chef, joignez le formulaire 1 de la BDNI dûment rempli par la société au présent formulaire que vous ferez parvenir à l'administrateur de la BDNI. Les noms inscrits à la section 1 du présent formulaire doivent correspondre aux noms de la section 2 du formulaire 1 de la BDNI.
- D. Le numéro d'identification personnel indiqué à la section 3 ci-dessous doit être tenu strictement confidentiel. Pour des raisons de sécurité, le représentant autorisé en chef de la société peut renvoyer à l'administrateur de la BDNI le présent formulaire dûment rempli ainsi que le formulaire 1 de la BDNI, dans le cas visé au paragraphe C ci-dessus, pour le compte de la société.
- E. Veuillez faire parvenir ce formulaire à l'administrateur de la BDNI par courrier affranchi ou le lui remettre en main propre à l'adresse indiquée ci-dessus ou, si un formulaire 1 de la BDNI modifié est joint au présent formulaire conformément au paragraphe C ci-dessus, transmettre le tout par télécopieur au 1 866 729-8011 ou par courriel à l'adresse nrd@csa-acvm.ca, dans les deux cas aux autres adresses ou numéros qui peuvent être fournis dans le site Web de la BDNI.

Section 1 – Renseignements sur le représentant autorisé en chef de la société

Nom de famille :		
Prénom :	Deuxième prénom :	Troisième prénom :
N° de téléphone (ligne directe) : ()	N° de télécopieur : ()	Courriel :
N° de poste (s'il y a lieu) :		

Section 2 – Renseignements sur la société

Dénomination sociale de la société qui a désigné le représentant autorisé en chef :	Numéro de BDNI de la société (si elle a déjà soumis une inscription et si elle modifie le représentant autorisé en chef ou les renseignements de celui-ci) :
---	--

Section 3 – Numéro d’identification personnel

Pour modifier le numéro d’identification personnel (NIP) d’un représentant autorisé en chef déjà en poste, veuillez fournir son code d’usager

Code d’usager du représentant autorisé en chef déjà en poste :

Choisissez le NIP confidentiel du représentant autorisé en chef. Il **doit compter de quatre à six chiffres et ne doit pas commencer par zéro**. Le représentant autorisé en chef devra composer son NIP pour avoir accès au site Web de la BDNI.

On lui demandera de modifier son mot de passe après la première utilisation du site Web. Il incombe au seul représentant autorisé en chef de prendre les mesures de sécurité qui s’imposent afin d’assurer la confidentialité du NIP choisi ci-dessous.

--	--	--	--	--	--

Section 4 – Attestation du représentant autorisé en chef de la société

La Base de données nationale d’inscription (BDNI) a été créée dans le but de faciliter le dépôt de renseignements conformément au *Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d’inscription* et au *Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l’inscription* et conformément aux règles 31-509 (*Loi sur les contrats à terme sur marchandises*) – Base de données nationale d’inscription et 33-506 (*Loi sur les contrats à terme*) – Données sur l’inscription des Commissions des valeurs mobilières de l’Ontario et du Manitoba. On peut se reporter à l’*Instruction générale relative au Règlement 31-102 sur la Base de données nationale d’inscription*, à l’*Instruction générale relative au Règlement 33-109 sur les renseignements concernant l’inscription* et au Manuel du déposant BDNI pour obtenir des détails supplémentaires à propos des règlements et de la BDNI. La BDNI vise également à faciliter le paiement électronique des frais au moyen de son site Web.

Le représentant autorisé en chef confirme qu’il a accepté sa nomination comme représentant autorisé en chef de la société. Il reconnaît que le paiement des frais par prélèvement automatique au nom des sociétés qu’il représente à partir de leur compte BDNI peut être autorisé par lui-même ou par tout autre représentant autorisé de la société nommé pour agir au nom de celle-ci.

Si la conduite d’un représentant autorisé de la société ou d’une personne physique déposante de cette dernière nuit au bon fonctionnement de la BDNI ou de son site Web, l’administrateur de la BDNI en avisera le représentant autorisé en chef de cette société, qui convient de révoquer ou d’interdire ou de limiter immédiatement, en totalité ou en partie, l’accès des personnes physiques en cause ou de toute personne physique non autorisée au site Web de la BDNI.

Avis – Collecte et utilisation des renseignements personnels

Les renseignements personnels que vous fournissez à l'administrateur de la BDNI dans ce formulaire serviront uniquement à faciliter votre accès à la base de données et son utilisation. L'administrateur de la BDNI conservera le formulaire 2 de la BDNI que vous avez rempli comme preuve de votre inscription à titre de représentant autorisé en chef. Les renseignements personnels que vous fournissez dans ce formulaire ou par l'intermédiaire de la BDNI ne seront pas communiqués à des tiers, sauf aux autorités en valeurs mobilières du Canada, aux organismes d'autoréglementation ou à leurs représentants autorisés en application de la législation en valeurs mobilières dans les territoires concernés. Pour en savoir davantage sur l'utilisation des renseignements personnels recueillis au moyen du formulaire ou pour consulter les renseignements que vous avez soumis, communiquez avec le poste de service des ACVM, à l'attention de l'administrateur de la BDNI, à l'adresse indiquée ci-dessus ou par téléphone au 1-800-219-5381 ou par courrier électronique à nrd@csa-acvm.ca, et votre demande sera redirigée vers le responsable de la protection des renseignements personnels à l'autorité en valeurs mobilières concernée.

Le représentant autorisé en chef de la société reconnaît que l'accès à la BDNI et son utilisation sont soumis aux conditions énoncées dans les présentes.

Nom du représentant autorisé en chef de la société (en caractères d'imprimerie) :	
Nom de famille :	Prénom : Deuxième prénom : Troisième prénom :
Signature du représentant autorisé en chef de la société :	Date (jj/mm/aaaa) :